

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

28 AVR. 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise



26057601

N° d'entreprise : **0747 926 418**

Nom

(en entier) : **AG RE Office Invest I**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **1000 Bruxelles, avenue des Arts 58**

**Objet de l'acte : Administrateurs : renouvellement de mandats
Commissaire : renouvellement du mandat**

Extrait des décisions unanimes et écrites de l'actionnaire unique du 20 avril 2026 :

6. Renouvellement du mandat d'administrateurs

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat des personnes suivantes en qualité d'administrateur de la Société à titre gratuit, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2032:

- Amaury de Crombrugghe SRL ayant comme représentant permanent Amaury DE CROMBRUGGHE
- Laurent Stalens RE SRL ayant comme représentant permanent Laurent STALENS
- Marc Van Begin SRL ayant comme représentant permanent Marc VAN BEGIN

Pour l'exercice du mandat, élection de domicile est faite à 1000 Bruxelles, Avenue des Arts 58.

7. Renouvellement du mandat du commissaire

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du commissaire, à savoir Sinio SRL, étant la nouvelle dénomination de F.C.G. REVISEURS D'ENTREPRISES SC, représentée par son représentant permanent Olivier RONSMANS et ce pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2029.

8. Pouvoirs

L'actionnaire unique décide de donner procuration à Mesdames Julie Salteur, Julie Buffin et Françoise Lemye, chacune pouvant agir individuellement, avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société, en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Françoise Lemye
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2026 - Annexes du Moniteur belge